

**Séance du Conseil de Ville  
du 27 mai 2024, à 19 h 00  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2024**

1. Communication du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 3 du 29 avril 2024
4. Questions orales
5. Adoption en deuxième lecture du Plan spécial « Les Arquebusiers »
6. Rapport d'activité 2023 de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC)
7. Développement de la motion 5.04/24 – « Réorganisons la Police », PSD-JSJ, M. Jacques Riat (MPE/PMD)
8. Développement de la motion interne 5.05/24 – « Pour que l'urgence soit inscrite dans le Règlement du Conseil de Ville », Le Centre, Mme Sandra Hauser (BCV)
9. Développement de la motion interpartis 5.07/24 - « Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école », Le Centre, Mme Sandra Hauser (CSJL)
10. Développement de la motion 5.08/24 – « Oser définir des priorités pour le programme de législature 2023-2027 », UDC, M. Dominique Bättig (MPE/CHA)
11. Divers

## **1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE**

**M. Pascal Domont**, président, ouvre la séance et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Il informe le Législatif de l'absence de Mme Macchi-Berdar suppléée par M. Emmanuel Koller. Pour le groupe PCSI, suite à la démission de Mme Marie-Christine Froidevaux, Mme Jessy Gigandet accède à la suppléance. Le Bureau remercie la démissionnaire pour son travail et souhaite la bienvenue à la nouvelle membre. Il informe d'une demande de report de l'ordre du jour du point 5 faite par le groupe PLR, point pour lequel le vote se fera après l'appel.

## **2. APPEL**

### **Conseil de Ville**

40 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Pascal Domont**, président, **Michel Rion**, 1er vice-président, **Pauline Rais** 2e vice-président,e, **Noémie Chiffelle Lachat**, scrutatrice 1, **Céline Petermann**, scrutatrice 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Badertscher** Christophe, **Bättig** Dominique, **Battilotti** Florian, **Berret** Ignace, **Bourquard** Maël, **Brulhart** Pierre, **Bugnon** Dominique, **Claude** Steve, **Comment** Patrick, **Domont** Christine, **Etter** Marie-Anne, **Frein** Patrick, **Frossard** Gaëlle, **Gigandet** Jessy, **Günter** Christophe, **Hauser** Sandra, **Kaiser** Alexandre, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Lovis** Jean-François, **Maître-Schindelholz** Suzanne, **Meury** Pierre Xavier, **Paratte** Julien, **Poupon-Brêchet** Lisiane, **Riat** Jacques, **Ribeaud** Marc, **Robert-Charrue** Linder Céline, **Rohner** Magali, **Schaller** Olivier, **Schindelholz** Tania, **Studer** Laurence, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Colin, **Weissbrodt** Matthieu, **Woudman** Mérane

**Excusé-e-s** : Mme, M., **Ali** Jordan, **Beuret** Serge, **Blaser** Céline, **Diallo Rottet** Baïlo-Hawa, **Faivre** Pascal, **Hanini** Leila, **Jardin** Florine, **Kerkour** Khelaf

### **Conseil communal**

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### **Secrétariat du Conseil de Ville**

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

**Huissier**

M. Philippe Hammel

**Chef de Service**

M. Hubert Jaquier, UETP

**DÉCISION** : la modification de l'ordre du jour demandant le report du point 5 est acceptée, à main levée, à la majorité évidente.

**M. Pascal Domont**, président, donne la parole à M. Koller pour une brève information à ce sujet.

**M. Emmanuel Koller** informe le Législatif de la position du Conseil communal par rapport à ce report. Il comprend cette décision en raison de deux principaux facteurs : le fait que la Commission UETP a été organisée tardivement et proche de cette séance et le fait que quelques points sont encore à clarifier, comme par exemple la diffusion des conventions qui ont semé la confusion. L'Exécutif souhaite traiter ce dossier avec la compréhension de tous et M. Koller propose de passer dans chaque groupe pour expliquer dans les détails les tenants et les aboutissants. Il sera accompagné de M. Jaquier et fera cela en juin avant la séance du Conseil de Ville du 24 juin 2024.

**3. PV N° 3 DU 29 AVRIL 2024**

Le procès-verbal du 29 avril 2024 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Dominique Bättig**, UDC, s'interroge sur la valeur, la validité et la légitimité d'une convention signée entre la Commune et un privé, tout en sachant que cette convention pourrait, par la suite être modifiée selon les aléas de la vie politique. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux s'abstenir, puisqu'un document signé mais pouvant être rendu caduc en fonction des circonstances est assez contraire au principe du droit libéral.

**M. Emmanuel Koller** indique que la signature de la convention entre l'Exécutif et le propriétaire de la parcelle 168 fait partie d'un processus de levée des oppositions, avant le passage du plan spécial devant le Conseil de Ville. Le Conseil communal tente de peser les intérêts pour faire avancer le projet et la convention. Dans cette dernière, il est clairement stipulé que le Conseil de Ville reste indépendant et compétent pour prendre des décisions. Si celles-ci vont à l'encontre de la convention, les signataires peuvent relancer la procédure et faire opposition. A ce stade, il est nécessaire de progresser dans ce dossier, qui comportera encore de nombreuses étapes, notamment la validation par le Canton. Les opposants peuvent continuer à s'opposer ; il peut encore y avoir des séances de conciliation et, en dernier recours, un recours juridique. C'est un processus long et l'Exécutif cherche des solutions à soumettre au Législatif pour décision.

**M. Dominique Bättig**, UDC, n'est pas satisfait.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, exprime son inquiétude par rapport au trafic routier depuis que les élèves des Archebusiers suivent leurs cours dans l'ancienne usine Smarty, à la rue de la Vauche. Cette rue, large et droite, incite les automobilistes à rouler rapidement. Soumise à un fort trafic, elle est un axe d'accès à la basse ville et aux commerces Migros, Aldi, et Otto's. Les passages piétons, comme ceux au carrefour de la route de Porrentruy et de la rue du Stand, sont similaires : routes larges en ligne droite et avec un fort trafic. Aucun de ces passages n'a d'aménagements comme des îlots ou des rétrécissements, bien qu'ils soient traversés par des élèves de primaire. Mme Woudman demande si des mesures sont envisagées pour sécuriser correctement les trajets à pied des élèves.

**M. Claude Schlüchter** indique que suite à la démolition des Archebusiers, des mesures ont été prises pour éviter des problèmes. Des panneaux "attention enfants" ont été installés, ainsi que des places dépose-minute des deux côtés de la chaussée, il y a eu des contrôles de police et des agents EGS ont été engagés pour la sécurité et la sensibilisation des parents. Concernant les aménagements futurs, un plan de mobilité scolaire a été réalisé. Des mesures d'amélioration seront mises en place rapidement aux abords de l'école : adaptation des traversées piétonnes pour plus de sécurité (notamment rue de la Vauche, carrefour de la route de Porrentruy et rue des Chappuis), installation de potelets pour réduire l'espace de rue à environ 4,50 mètres, et rétrécissement de la traversée piétonne. Ces aménagements seront effectués rapidement, avec possibilité d'autres ajustements.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, est satisfaite.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, CS-POP et VERT·E·S, évoque les incertitudes liées à la police unique auxquelles s'ajoutent les problèmes de sous-effectif, les conditions de travail peu attractives comparées à d'autres corps de police, et la suspension du Commissaire qui n'aidera ni à dégager du temps ni à trouver du personnel supplémentaire ni à retrouver la sérénité au sein de l'équipe. Elle demande quelle forme prendra le soutien apporté aux suppléants du Commissaire et aux agent·e·s de la Police municipale pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles et préserver leur santé, dans l'intérêt de la population delémontaine.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond qu'il est important de penser au bien-être des agents mais aussi à la population delémontaine même cantonale. Actuellement, il y a des discussions avec le Canton pour établir des principes de subordination nécessaires, surtout en raison du manque actuel d'agents. Il y avait 17 agents au départ, maintenant 11, ce qui est insuffisant pour les tâches de proximité et de police secours. La Suisse entière connaît une pénurie d'agent·e·s, comme à Bâle-Ville où il en manque 160. Il admet que le climat n'est pas serein et les efforts mis en place pour recruter des nouvelles personnes sont faiblement récompensés. Il est crucial de travailler ensemble pour assurer la sécurité. Le Conseil communal définira mardi 28 mai 2024 en matinée les principes de subordination et une réunion avec la police et les syndicats aura lieu l'après-midi pour communiquer les décisions et prendre les mesures nécessaires pour minimiser la souffrance et épauler le personnel de la Police municipale au mieux.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, évoque un article paru dans la presse indiquant que contrairement à Porrentruy, l'Exécutif delémontain a accepté de s'asseoir avec le Canton pour discuter d'une police unique. Lors du dernier débat sur la Police municipale, le Conseil de Ville a clairement fait savoir qu'il était attaché à sa Police municipale tout en laissant au Conseil communal le soin de négocier une première proposition. Elle demande si l'Exécutif souhaite finalement proposer au Législatif une police unique cantonale.

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle que ce sujet est à l'ordre du jour au point 6 et que ses éléments de réponse sont repris du préavis donné à la motion de M. Riat. Ils seront développés, si nécessaire, lors du développement de cette motion. Il confirme que le Conseil communal a décidé d'entamer les discussions avec le Canton. Ce dernier exprime une volonté claire à la mise en place d'une police unique. La position du Conseil communal est d'avoir à disposition une police qui puisse remplir des tâches administratives et des tâches de police de proximité. Il est toutefois nécessaire de définir les contours de cette organisation : si Police Synergie ne change pas ou n'est pas abrogé, il est absolument impossible de continuer dans la situation actuelle, puisque les tâches de police secours, ajoutées aux tâches de police de proximité, sont trop importantes. L'ouverture de la discussion avec le Canton n'empêche pas à l'Exécutif delémontain de se retirer à tout moment.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, indique que 13 caméras de surveillance seront posées aux abords de l'école secondaire de Delémont. Elles ne serviront pas à surveiller les élèves, puisque le règlement l'interdit, mais à prévenir les incivilités. La surveillance par caméra est dans l'air du temps, avec ses avantages et ses inconvénients. Les coûts de gestion des images par la Police communale ne sont pas anodins. Étant donné le manque de personnel évoqué dans les précédents débats, l'intervenante demande si un bilan sur les effets de cette surveillance, en rapport aux frais engendrés, sera effectué après un certain laps de temps.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond que les caméras de surveillance ont été installées pour lutter contre les incivilités et que le crédit a été voté en séance du Conseil de Ville dans le cadre du projet de rénovation et d'entretien du bâtiment du Collège. Il n'est pas seulement question de finance mais aussi de savoir si la pose de caméras permet de lutter contre les incivilités ou si le problème est déplacé. Il précise que pour que la police puisse accéder aux images, il faut déposer une plainte dans les 96 heures, sinon elles sont effacées. Seul du personnel assermenté peut les visionner, nécessitant des ressources humaines dédiées. Après 6 mois ou un an, un bilan précis sur les plaintes, les incidents évités et le temps passé à visionner les images devrait être remis au Législatif.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, est satisfaite.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, indique que la communauté érythréenne utilise chaque semaine la Chapelle de Montcroix pour ses célébrations religieuses. Elle monopolise le trottoir et le parvis devant la chapelle pour parquer ses véhicules, si bien qu'il est difficile de passer avec des poussettes ou fauteuils roulants et qu'il faut, pour les piétons, slalomer entre les voitures. De plus des véhicules sont souvent parqués le long de la route du Vorbourg, côté nord rendant plus délicate encore la circulation des voitures. Il demande

si la Commune est au courant de cette problématique et si elle a fixé des règles pour l'utilisation de la Chapelle de Montcroix.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond que quiconque se rend au centre Saint-François où à Montcroix doit respecter les règles de circulation et éviter des cas qui pourraient être dangereux. Si un-e citoyen-ne constate ce problème, il peut contacter la police pour qu'elle intervienne sur place. Dans un deuxième temps, si c'est un fait régulier, il demande au corps de police de faire des contrôles ces prochains dimanches pour sensibiliser les automobilistes et pour que cela ne se produise plus.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, est satisfait.

##### **5. ADOPTION EN DEUXIÈME LECTURE DU PLAN SPÉCIAL « LES ARQUEBUSIERS »**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

##### **6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES (CGVC)**

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, CS-POP et VERT-E-S, donne quelques compléments au nom des membres de la CGVC. Elle s'exprime sur l'introduction quelque peu acerbe du rapport qui émane de la première année d'activité de la commission dans sa nouvelle composition (début de Législature). Le mécontentement général résulte des nombreuses heures passées à prendre connaissance des informations données par l'Exécutif et l'Administration, à les questionner, à remettre en question et proposer des pistes dans la gestion des gros dossiers, actions définies par son cahier des charges. Tout cela pour au final constater que le pire scénario arrive. Elle donne comme exemple Clair-Logis et le parking de l'Etang sans pour autant remettre en question la transparence des informations apportées et la confiance envers la commission. Elle remercie les intervenants externes à la CGVC pour leur mise à disposition et pour le temps consacré à apporter les éclairages nécessaires. Cependant, dans la conclusion de ce rapport d'activité ressort l'impression de servir de boîte d'enregistrement, parfois même de commission-alibi, pour au final devoir constater l'aboutissement des dossiers problématiques sans avoir pu influencer sur les dénouements de ces derniers, la volonté d'influer sur le fonctionnement de l'Exécutif et de l'Administration. Dans le PV de l'année dernière relatif à la présentation du rapport d'activité 2022 de la commission, elle constate que cette phrase avait déjà été inscrite dans le rapport 2022. Elle est reprise dans le rapport 2023, dans le cadre de la nouvelle composition de la commission, et ce ne doit pas être un hasard. Par influencer, il faut entendre la capacité de la commission à non seulement poser des questions, entendre des arguments avancés et contrôler les comptes et le fonctionnement de l'Administration communale, mais à pouvoir agir à son niveau pour amener des solutions constructives de son propre fait ou au travers du Législatif. L'introspection doit se faire au sein de la CGVC, en révisant peut-être ses statuts sous-utilisés ou trop restrictifs pour une action efficace. Cette révision, souhaitée par les membres depuis plusieurs années, reste pour l'instant un vœu pieux. En effet, elle est accaparée par de nombreux dossiers et rapports, notamment les rapports d'activité annuels, sur les comptes, sur le FRED et sur l'activité générale de l'administration. En 2023, la commission s'est réunie 14 fois, dont 8 séances consacrées au dossier Clair-Logis, souvent en urgence. L'année 2024 s'annonce tout aussi intense, laissant peu de temps pour réviser sa réglementation. Elle souligne la nécessité pour la commission de disposer d'un document de suivi des projets, comme mentionné dans la conclusion du rapport. Elle remercie les membres pour leur collaboration et leur engagement au sein de la CGVC, ainsi que Catherine Friedli, l'ancienne secrétaire, pour son excellent travail ; elle lui souhaite le meilleur et un prompt rétablissement. Elle remercie également Lucie Üncücan-Daucourt, la nouvelle secrétaire, pour son aide dans la rédaction de ce rapport.

##### **7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/24 – « RÉORGANISONS LA POLICE », PSD-JSJ, M. JACQUES RIAT**

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, indique être emprunté puisqu'un certain nombre de ses interrogations ont été soulevées pendant les questions orales. M. Riat pense qu'au sujet de la subordination, le maire, en tant que Chef de la police, doit conserver le pouvoir de police sur le territoire. Il exclut, de son point de vue, que la Police locale soit complètement soumise à la Police cantonale. Il ne comprend pas pourquoi envisager une fusion, quand la Ville déploie de l'énergie pour engager des agents publics et qu'elle met au concours des postes d'agents de police ; cette stratégie démontre un désir de défendre la Police locale. Il suppose que ce n'est pas vers une fusion mais vers une collaboration que les échanges avec le Canton tendent. Concernant le calendrier, il souhaite connaître les ambitions du Conseil communal.

**M. Damien Chappuis**, maire, souhaite rester dans le cadre de la motion sans aborder les problèmes actuels du Corps de police. L'objectif de l'Exécutif est d'assurer les tâches nécessaires pour le bien de la population delémontaine. Concernant la motion de création d'une commission spéciale pour réviser le Règlement général de police municipale (RGPM), le Conseil communal n'y est pas opposé mais demande de la différer. Le RGPM, validé par la Commission de la mairie en 2021, n'a pas été présenté au Conseil de Ville car les missions du Corps de police n'étaient pas clairement définies. En octobre 2022, le Gouvernement jurassien a souhaité

réunir les différentes institutions pour discuter de l'avenir de la Police cantonale et des polices municipales. Bien que la Municipalité de Delémont n'ait pas encore reçu de convocation, le Canton a promis une réunion prochaine pour définir les futures missions. Il est clair qu'il y aura des agents de police à Delémont, mais leurs fonctions restent à définir. Il estime qu'il ne serait pas judicieux de reprendre le RGPM maintenant sans connaître l'avenir de la Police municipale. Dès que les missions seront définies, il sera nécessaire de revoir le règlement par l'intermédiaire de la Commission de la mairie, et non d'une commission spéciale, afin de l'adapter aux nouvelles missions. Il est évident qu'un calendrier précis et des propositions claires sont nécessaires et doivent être présentés pour avancer dans les discussions et définir les besoins en personnel policier à Delémont. Les réflexions pourront ensuite être engagées au sein d'une commission pour que le Conseil de Ville puisse statuer sur un règlement de police adapté.

**Mme Laurence Studer**, UDC, déplore la situation critique de la Police municipale. Depuis des années, le Législatif demande des actions pour améliorer la situation, mais rien n'a été fait. Maintenant, il est trop tard et le bateau coule. Il ne reste que 10 à 11 agents. Elle estime que l'Exécutif fait traîner le sujet et il est, selon elle, clair que c'est la fin de la Police municipale à Delémont.

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, rejoint les propos de Mme Studer. Le maire ne peut pas avancer de calendrier et la lenteur des éclaircissements sur la situation de la police fait partie de la crise. La Ville ne peut pas attendre sur le Canton ou accrocher la Police locale aux desiderata de la Police cantonale. La Police municipale doit être opérationnelle et efficace, avec des structures adéquates, elle ne peut pas être laissée dans cette situation car ce manque de précision fait partie du problème.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe estime que la révision du RGPM n'est pas supervisée par la Commission de la mairie, celle-ci ne s'étant pas réunie depuis 6 mois et n'ayant jamais traité de cette question depuis les dernières élections. Bien que le Conseil de Ville ait indiqué qu'il fallait attendre les propositions du Canton, il reste attaché à sa Police municipale et le fait savoir aujourd'hui encore, un principe que l'Exécutif ne semble pas défendre. La suspension récente du Commissaire inquiète le groupe quant à l'avenir de la Police municipale. Le Conseil communal ne réunit pas assez souvent la commission en charge de la révision et ne communique pas les orientations stratégiques au Conseil de Ville, ce qui pousse le groupe à croire que le Législatif n'est pas suffisamment impliqué. Les CS-POP et VERT·E·S soutiennent la création d'une commission spéciale pour réviser rapidement le RGPM.

**M. Dominique Bättig**, UDC, indique que, selon lui, la police de proximité est utile avec ses avantages et inconvénients, tout comme la Police cantonale. Ces deux polices sont complémentaires et ne doivent pas être subordonnées l'une à l'autre. La police de proximité, en contact direct avec les gens, peut faire de la médiation et prendre des décisions préventives, mais cette proximité peut rendre difficile la prise de décisions autoritaires. La Police cantonale a un rôle différent mais nécessaire. Ces polices doivent être complémentaires et il faut définir concrètement les besoins et solutions.

**M. Damien Chappuis**, maire, informe le Législatif que le souhait du Canton est de mettre sur place à Delémont un modèle similaire à celui en préparation pour Moutier. La projection est pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la volonté est d'avoir des tâches de proximité avec une police de sécurité publique ou police dite d'administration. Le but serait de proposer la même chose à Delémont. La volonté du Conseil communal est de se mettre autour de la table pour pouvoir discuter. La Ville de Porrentruy a exclu l'ouverture de la discussion et veut garder une police locale avec toutes les tâches de police de proximité et police secours, ce que n'arrive plus à faire la Police municipale à Delémont. La subordination est un passage obligatoire car il faut à Delémont 14.8 effectifs plein temps (EPT) pour assurer un tournus de 24h/24 et 7j/7 durant 365 jours. La Commune a mis en place des efforts conséquents pour arriver à ce nombre d'EPT et les agents ont fait beaucoup de sacrifice pour combler le manque. Actuellement ce n'est plus possible, les tranches horaires ont été réduites et la Police cantonale assure la suppléance le reste du temps (de 23h à 7h du matin), cela pour assurer la sécurité de la population. L'Exécutif défend et souhaite une Police municipale et le mot fusion n'est pas utilisé parce qu'il n'a pas de volonté de fusion avec la Police cantonale. La discussion se fait pour savoir quelles tâches doivent absolument être définies et assurées du côté de la Ville qui est aussi la capitale du canton. Ensuite une révision du RGPM par une commission spéciale ou par la Commission de la mairie sera faite pour que le Législatif puisse le valider.

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, demande une interruption de séance de 5 minutes.

**DÉCISION :** l'interruption est acceptée par vote à main levée.

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, décide de retirer sa motion et demande au maire d'informer régulièrement et rapidement le Législatif de l'avancement des discussions car la Police municipale ne peut pas rester dans l'incertitude de ses mandats et de son cahier des charges.

**8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.05/24 – « POUR QUE L'URGENCE SOIT INSCRITE DANS LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER**

**Mme Sandra Hauser**, Le Centre, développe le mécanisme proposé par la motion interne. Il faut tout d'abord différencier la priorité de l'urgence. L'importance d'une affaire définit sa priorité alors que l'urgence qu'une décision soit prise rapidement par rapport à une échéance est un état de fait. Évidemment, une clause d'urgence n'est pas être utilisée tous les mois et, le cas échéant, le Bureau resterait compétent pour évaluer l'urgence par rapport à une situation donnée. Ce n'est pas non plus parce qu'une situation urgente n'est jamais arrivée par le passé que dans le futur, cet outil ne pourrait pas être utile et pertinent pour le Législatif communal. La motion urgente, comme elle l'entend, répond à des événements imprévus, des crises ou lorsqu'une adaptation rapide est nécessaire. Elle précise qu'il ne s'agit pas pour le Législatif de se substituer à l'Exécutif mais d'effectuer un travail d'équipe pour le bien-être de la Commune. Mme Hauser est convaincue que cet outil pourrait être nécessaire, pratique et pertinent.

**M. Dominique Bättig**, UDC, exprime ici son opinion en tant que défenseur des droits fondamentaux. Il évoque son inquiétude quant à l'utilisation du terme "urgence" dans le contexte politique. Pour lui, la démocratie repose sur des processus maîtrisés, nécessitant du temps, des consensus et des discussions. La notion d'urgence, par définition, suspend ces processus, imposant des actions rapides souvent justifiées par des nécessités comme sauver des vies ou le climat. Il considère cette approche comme très dangereuse, soulignant que les autorités en place peuvent prendre des décisions urgentes si nécessaire, mais que le processus législatif doit être protégé de cette précipitation. Il souligne que des mesures d'urgence peuvent mener à la suspension des libertés, à la justification des mesures liées à la pandémie de Covid-19, ou même au déclenchement de guerres. Il insiste sur l'importance du consensus et du processus démocratique, qui nécessitent un approfondissement, un dialogue et du temps pour réfléchir et trouver des solutions. Selon lui, le terme "urgence" n'a pas sa place dans le processus décisionnel politique, cette notion relevant plutôt d'autres instances. Pour ces raisons, il combat la proposition de texte soumise au vote.

**DÉCISION :** la motion 5.05/24 – « Pour que l'urgence soit inscrite dans le Règlement du Conseil de Ville », Le Centre, Mme Sandra Hauser, est refusée par 22 voix contre 15, il y a 3 abstentions.

**9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.07/24 - « NE PAS NÉGLIGER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER**

**Mme Sandra Hauser**, Le Centre, remercie le Conseil communal de son préavis. Elle est satisfaite qu'il soit favorable mais surprise par les motifs qui ne traduisent pas ce préavis. Elle regrette ne constater aucune mesure d'accompagnement concrète pour les enfants scolarisés en 3P entre les différents sites, suite à la suppression des taxis. Elle ne parle pas forcément d'un accompagnement motorisé mais par exemple d'un accompagnement avec des éducateurs-trices ou des patrouilleurs. Elle revient sur des points mentionnés dans le préavis, l'interpellant, comme le fait qu'un enfant de 6 ans se déplaçant entre la Maison de l'enfance (MDE) et le Gros-Seuc ne passe pas par des lieux dangereux. Elle rappelle que dans une réponse à une ancienne motion concernant la route de la Mandchourie, le Conseil communal l'avait qualifiée « d'axe à vocation trafic ». Elle consent que les distances et dénivelés des trajets sont acceptables mais il en va autrement du trafic piétonnier transversal. Selon le document du BPA, des mesures sont nécessaires puisque la route de la Mandchourie est limitée à 50km/h et connaît actuellement une charge journalière de 7'000-10'000 véhicules par jour selon le plan directeur de déplacement de la Ville. Elle cite : « pour des enfants de 6 à 8 ans, des mesures sont nécessaires », « plus le trafic est élevé, plus les mesures doivent être importantes ». Si aucun accompagnement n'est possible, elle demande pourquoi ne pas, par exemple, installer des panneaux lumineux ou un radar. Elle indique que dans les directives de la MDE, publiées sur le site internet, la prise en charge est bien mentionnée jusqu'en 3P (3P inclus). La prestation a été supprimée de manière cavalière à fin 2023 et cette décision n'est pas motivée par une appréciation différente des risques. Subitement, les enfants scolarisés en 3P sont capables de se déplacer seuls. Elle conclut en indiquant que la sécurité des enfants mériterait davantage d'attention de la part de la Ville de Delémont.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, indique que son groupe n'est pas satisfait par la réponse donnée. La sécurité sur le chemin de l'école pour les enfants de 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année scolaire doit être prise au sérieux et cela qu'ils arrivent de leur domicile ou de la MDE. La différence tient à la responsabilité de chacun. Concernant la MDE, si des parents confient leur enfant à garder, c'est qu'ils sont absents du domicile et c'est donc à l'Institution de veiller au bien-être et à la sécurité des enfants, y compris pour le trajet de la crèche à l'école. La sécurité sur le chemin de l'école est un sujet récurrent qui intéresse toutes les villes. Des études sont faites régulièrement pour évaluer la place des enfants dans l'espace urbain. Les parents sont bien évidemment en première ligne pour éduquer les enfants mais l'école aussi. Ce qui est démontré dans ces études, c'est que les enfants de 7-8 ans ne sont pas à même de traverser une ville. Leur perception, tout comme leur développement ne sont pas à même d'estimer les dangers, comme l'adulte peut le faire. Plusieurs villes dont Bâle ont mis en place une signalétique destinée aux enfants avec des couleurs, des panneaux à mi-hauteur, des dessins par terre, tout cela pour les aider à appréhender le trajet scolaire. Pour Delémont, des études ont été demandées, d'abord un plan de mobilité en 2017 et récemment un plan de mobilité scolaire pour le giron

du Château. Des points problématiques ont été identifiés comme des carrefours dangereux et des routes pas adaptées à la mobilité douce. Sans dépenser des sommes importantes, on peut mettre en place des mesures d'accompagnement ou clairement marquer des itinéraires adaptés aux enfants. Une communication claire aux parents et pas seulement par la MDE permettrait certainement d'éviter les véhicules-taxis, aller à l'école à pied et retrouver les copains sur le chemin est une pratique saine. Pour garantir la sécurité, elle rappelle que les pédibus ont été mis en place et même si les parents sont les premiers concernés, l'école peut être un moteur ou un lien pour les réaliser. Dans ce sens, une coordinatrice pour le Jura est à disposition.

**M. Patrick Chapuis** admet que les trajets en direction de la MDE sont un sujet qui occupe les débats depuis plusieurs mois. Il a été traité par le Conseil communal avec intérêt et compréhension mais, pour diverses raisons, l'Exécutif est toujours à la recherche de la solution qui puisse répondre à l'intervention. Dès que l'entreprise qui remplissait cette mission a présenté sa dédite, il n'y a pas eu d'offre équivalente proposée. Le CSJL et les responsables de la MDE ont analysé les possibilités de solutions pouvant être mises en place et la plupart d'entre elles sont énumérées dans le préavis. CSJL va retravailler pour trouver une solution à ce problème. Toutefois, il sera difficile de trouver un transporteur efficient à des conditions acceptables pour la Ville. Le barème actuel des frais de la MDE ne peut pas être augmenté en raison de la situation financière du Canton. Le Jura, confronté aux mêmes soucis financiers, doit rétablir des fonds positifs d'ici fin 2027. Le Conseil communal est conscient qu'il faut sécuriser au maximum les déplacements des enfants mais les autorités, les responsables des écoles et de la MDE ont des moyens financiers et humains limités. Des solutions économiques seront cherchées et des informations détaillées fournies autant que possible. Le bénévolat est envisagé. La volonté est que les parents collaborent pour établir un fonctionnement satisfaisant. Le délai pour cette motion permet de nouvelles réflexions afin de trouver une solution adaptée.

**DÉCISION :** la motion interpartis 5.07/24 - « Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école », Le Centre, Mme Sandra Hauser, est acceptée par 34 voix contre 1, il y a 5 abstentions.

#### 10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/24 – « OSER DÉFINIR DES PRIORITÉS POUR LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2023-2027 »**, UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG

**M. Dominique Bättig**, UDC, exprime sa surprise face au programme qu'il juge ambitieux mais peu pragmatique. Il le trouve confus, peu utile, et plaide pour un programme législatif plus succinct, priorisé et hiérarchisé, mettant en avant Delémont comme modèle de démocratie participative. Il appelle à des mesures essentielles pour améliorer les conditions économiques et invite à accepter cette motion, initialement présentée par erreur comme une interpellation.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT·E·S, indique qu'elle ne prend pas la parole pour soutenir ou contrer les propositions de M. Bättig, mais pour parler de la présentation du programme de législature en général. Ce programme a été présenté à la presse. Son groupe trouve que le Conseil de Ville est également concerné, puisqu'il devra travailler avec les visions du Conseil communal pendant 5 ans. Elle estimerait intéressant que ce programme de législature soit présenté comme un point à l'ordre du jour du Conseil de Ville avec discussion ouverte à chaque nouvelle législature. Elle pense qu'une telle approche favoriserait la transparence et la cohésion au sein de la Ville.

**M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, indique être en accord avec les propos de Mme Rohner et en désaccord avec les écrits de M. Bättig. Cependant, à titre personnel, il votera en faveur de la motion, car il pense que l'auteur a raison sur la forme. Il rappelle avoir exprimé ses critiques sur le programme de législature dans un courrier des lecteurs, car il le trouve insuffisant et allant dans la mauvaise direction. Il relève que le Conseil des États a voté sur le programme de législature de la Confédération le lundi 27 mai 2024 et estime que les institutions politiques, y compris les parlements locaux, devraient avoir le droit de se prononcer sur de tels programmes.

**DÉCISION :** la motion 5.08/24 – « Oser définir des priorités pour le programme de législature 2023-2027 », UDC, M. Dominique Bättig, est rejetée par 18 voix contre 9, il y a 13 abstentions.

#### 11. **DIVERS**

La parole n'a pas été demandée.

**Interventions déposées :**

- question écrite 2.08/24 « Delémont dispose-t-elle d'un règlement sur les appels d'offres et les adjudications ? », M. Pascal Faivre, PLR et PVL (MPE/CHA)
- question écrite 2.09/24 « Parking de la place de l'Etang : quelles incidences financières pour la collectivité ? », Mme Christine Domont, PLR et PVL (UETP/POL)
- question écrite 2.10/24 « 13 caméras ? », M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S (CSE/POL)
- question écrite 2.08/24 « Utilisation « abusive » du statut de séjour (statut de protection S) pour les réfugiés d'Ukraine », M. Dominique Bättig, UDC (Attribution MPE/CHA)

La séance est levée à 20h25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président

La secrétaire

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt